



Utilisation de la halle de gymnastique des Oeuches Conditions à respecter en raison du coronavirus :

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sportifs sont à nouveau autorisés sous réserve du respect des concepts de protection contre le coronavirus.

Lors de l'utilisation de la halle de gymnastique, les règles suivantes doivent être respectées :

- **Ne pas présenter de symptômes : seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes peuvent participer aux entraînements.**
- **Garder les distances (1,5 mètre de distance dès que possible).**
- **Respecter les règles d'hygiène de l'OFSP.**
- **Se laver soigneusement les mains avec du savon en arrivant à la halle de gymnastique et en repartant.**
- **Établir des listes de présence pour permettre, si nécessaire, le traçage des personnes ayant été en contact étroit avec des personnes infectées.**
- **Désigner une personne responsable du respect des conditions cadres en vigueur.**
- **Renoncer si possible à utiliser les douches et les vestiaires (n'utiliser de préférence les vestiaires que pour déposer des affaires et pour se rendre dans la halle de gym). En cas d'utilisation, l'utilisateur est responsable de la désinfection des infrastructures utilisées (un spray est à disposition).**
- **Les utilisateurs sont responsables de la désinfection du matériel utilisé (un spray est à disposition).**

Le désinfectant est mis à disposition par la commune de Courchapoix.

De plus, toute manifestation ou rassemblement public ou privé réunissant plus de 30 personnes doit être annoncé au canton ([cf. jura.ch/manifestations](http://cf.jura.ch/manifestations)).

Pour le conseil communal, le maire Louis-J. Fleury, la conseillère aux écoles, Mélanie Beuret